

## PROBLEMATIQUE DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU CHENE

La processionnaire constitue une réelle menace pour la santé publique. Chaque chenille est en effet munie de milliers de minuscules **poils urticants**, facilement dispersés par le vent, qui causent l'apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de **sévères démangeaisons**. Se nourrissant des feuilles des chênes qui leur servent d'hôte, les chenilles processionnaires du chêne provoquent la défoliation de celui-ci.

La Wallonie fait face cette année à une prolifération préoccupante. De nombreux nids ont déjà été observés sur plusieurs zones (Rochefort, Tellin, Resteigne, Virton, Plombière, Dalhem, Brabant Wallon...).

### COMMENT LA RECONNAITRE ?



*Chenille processionnaire* (©Louis-Michel Nageleisen, DSF)

La chenille processionnaire des chênes a une **teinte brun foncé ponctuée de taches rougeâtres** sur la partie supérieure des flancs. Son ventre est jaune et leur tête noire. La chenille peut atteindre une taille de 5cm en fin de développement.

Particulièrement velue, la chenille possède de milliers de minuscules poils urticants facilement dispersés par le vent. Il y a deux sortes de poils : des **poils blancs** et soyeux et de minuscules **poils orange** et urticants qui se développent au troisième stade de leur transformation.

## COMMENT REPERER UN NID ?



Le symptôme le plus visible reste la présence de **nids soyeux sur l'écorce**.

Ils peuvent être situés sur tout le tronc.

Leur couleur peut varier du **blanc** en début de saison à une couleur **jaunâtre** **voir brune** après le départ des insectes.

Les nids sont le plus souvent localisés sous des branches charpentières ou d'un diamètre relativement important.

**Les chenilles se déplacent en procession entre leur nid et le tronc.**

(©Louis-Michel Nageleisen, DSF)

Si vous avez un doute, **posez-vous ces questions :**

1. Les chenilles sont-elles présentes et s'alimentent-elles sur le **chêne** ? La processionnaire est spécifique au chêne. Si la chenille est présente sur une autre essence d'arbre, haie, abri de jardin... il s'agit probablement d'une autre espèce de chenille.
2. Les chenilles sont-elles groupées ou en procession ? Les chenilles processionnaires **vivent et se déplacent en groupe**.
3. Observez-vous un nid soyeux sur l'arbre ? Les chenilles s'abritent dans un nid **accroché au tronc** ou aux branches charpentières.

## J'AI REPERE UN NID, QUE FAIRE ?

**N'essayez en aucun cas d'éliminer vous-même les chenilles processionnaires.**

La lutte contre les processionnaires est **une affaire de professionnels** (pompiers, protection civile ou prestataires spécialisés). Les poils urticants des chenilles possèdent un très fort pouvoir allergène. L'utilisation des insecticides ou des nettoyeurs haute pression peuvent éparpiller ces poils et poser des problèmes pendant plusieurs années.

- **Contactez :**

Observatoire Wallon de la Santé des Forêts (OWSF)

Service public de Wallonie (SPW)  
Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement »  
(DGARNE)  
Département de l'Etude du milieu naturel et agricole (DEMNA)  
Direction du Milieu Forestier (DMF)

23, avenue Maréchal Juin  
5030 Gembloux  
Tél. : +32 (0)81 626 420  
[owsf.dgarnespw.wallonie.be](http://owsf.dgarnespw.wallonie.be)

## JE SUIS ENTRE EN CONTACT AVEC LES POILS URTICANTS, QUE FAIRE ?

- **Dans les 8 heures** après contact avec la peau éruption cutanée violente avec vives démangeaisons. La sueur, le grattage et le frottement accélèrent la propagation.

*Traitement* : retirer ses vêtements avec des gants et les laver à haute température. Les faire sécher dans un sèche-linge. Se rincer vivement à l'eau et au savon. Prendre un antihistaminique et une crème à base de cortisone (vendus en pharmacie).

- **Dans les 4 heures** après, contact avec les yeux conjonctivite et réactions inflammatoires.

*Traitement* : consulter d'urgence un ophtalmologue. Les yeux seront rincés après application d'un anesthésique local. Si certains poils sont plantés trop profondément, ils devront être retirés de façon chirurgicale.

- **En cas d'inhalation** : les voies respiratoires peuvent être irritées (éternuements, maux de gorge, difficulté à respirer, choc anaphylactique).

*Traitement* : consulter son médecin.

- **En cas d'ingestion** : les muqueuses de la bouche et des intestins sont inflammées (salivation, douleurs abdominales, œdème de Quincke).

*Traitement* : boire de l'eau pour diluer les poils et consulter son médecin. Une endoscopie (exploration visuelle des cavités intérieures) est parfois nécessaire pour retirer tous les poils.

## ET NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE ?

En cas de contact, votre animal, notamment le chien, peut développer les réactions citées précédemment. Pour chercher à se soulager, il va se lécher ce qui entraîne des complications. En cas de **doute**, il faut **conduire votre animal chez le vétérinaire** avec les précautions nécessaires pour ne pas disperser les poils urticants.